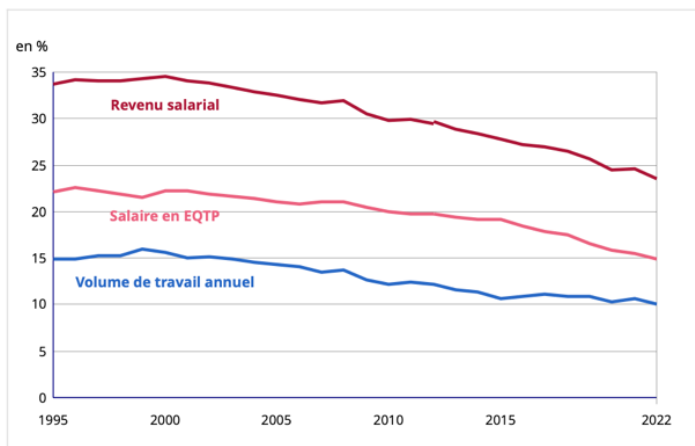


# Écart de salaire entre femme et homme en 2022

Fanny Godet (Insee)

En 2022, parmi les salariés exerçant leur emploi principal dans le secteur privé, le revenu salarial des femmes est inférieur en moyenne de 23,5 % à celui des hommes : 19 980 euros annuels pour les femmes, contre 26 110 euros pour les hommes (figure 1). En moyenne, le volume de travail annuel des femmes est inférieur de 10,1 % à celui des hommes en 2022. À temps de travail égal, l'écart de salaire en équivalent temps plein (EQTP) entre femmes et hommes atteint 14,9 %. En 1995, le salaire net des femmes en EQTP était inférieur de 22,1 % à celui des hommes. L'évolution de la composition des emplois dans le secteur privé explique en partie cette diminution : la part des femmes parmi les cadres, en moyenne mieux rémunérés que les autres salariés, a par exemple constamment augmenté sur la période, passant de 23 % en 1995 à 37 % en 2022. Sur la même période, l'écart de volume de travail moyen s'est aussi réduit, passant de 14,9 % en 1995 à 10,1 % en 2022. En hausse entre 1995 et 1999 avec l'essor du temps partiel, majoritairement féminin, il s'est resserré lors des quinze années suivantes, sous l'effet de la hausse du volume de travail des femmes et, à partir de 2009, de la baisse de celui des hommes. Depuis 2016, il s'est stabilisé. En tenant compte de ces deux composantes, le revenu salarial moyen des femmes était inférieur d'environ 34 % à celui des hommes entre 1995 et 2001, écart stable sur cette période. Il amorce ensuite une décrue régulière, de 0,5 point par an en moyenne, soit -10 points entre 2002 et 2022. Sur un champ légèrement différent, excluant les rémunérations que les salariés du privé multi-actifs tirent de leurs activités secondaires dans le public, la différence de salaire net en EQTP entre les femmes et les hommes travaillant dans le secteur privé est de 14,0 % en 2022. Cet écart croît avec l'âge : il est de 4,7 % pour les salariés de moins de 25 ans et atteint 26,1 % pour ceux âgés de 60 ans ou plus. À l'inverse, les différences de temps de travail sont particulièrement élevées pour les moins de 25 ans : les jeunes femmes ont un volume de travail annuel inférieur de 20,3 % à celui des jeunes hommes. Puis l'écart se réduit : après 25 ans, l'écart se stabilise entre 9 % et 10 %. En 2022, les femmes occupent 41,8 % des emplois dans le secteur privé en EQTP. Cette proportion est toutefois nettement plus élevée parmi les salariés à bas salaires puis diminue ensuite à mesure que l'on s'élève dans la distribution des salaires (figure 4) : les femmes représentent un tiers des effectifs percevant un salaire au niveau du 9<sup>e</sup> décile (4 160 euros). Au-dessus du 99<sup>e</sup> centile (9 970 euros), c'est-à-dire parmi les 1 % de salariés les mieux rémunérés, leur part n'est plus que de 22,8 %.

Figure 1a – Écarts de rémunération nette et de temps de travail moyens entre les femmes et les hommes dans le secteur privé

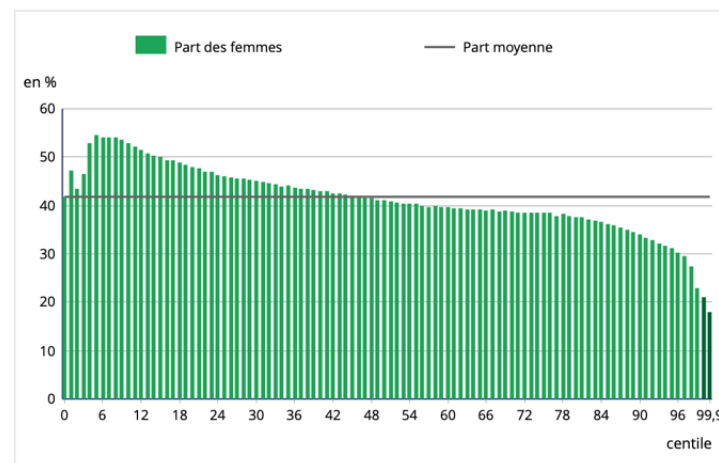


Notes : Du fait de la fragilité des données de 2003 à 2005, les évolutions sont lissées entre 2002 et 2006. Les données de salaire intègrent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 les cotisations patronales pour la complémentaire santé obligatoire (CPCSO). Ce changement a un impact sur les niveaux de salaire mais presque pas sur les écarts entre femmes et hommes.

Lecture : Parmi les salariés travaillant principalement dans le secteur privé en 2022, les femmes gagnent en moyenne 23,5 % de moins en revenu salarial et 14,9 % de moins en équivalent temps plein (EQTP) que les hommes. Leur temps de travail annuel est inférieur de 10,1 % à celui des hommes. Champ : France métropolitaine de 1995 à 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, salariés travaillant principalement dans le secteur privé hors apprentis et stagiaires, hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés 2021 et base Tous salariés 2022.

Figure 4 – Part des femmes dans chaque centile de la distribution des salaires en EQTP du secteur privé en 2022



Lecture : Si on ordonne les emplois (des femmes et des hommes) sur une même échelle de 0 à 100, du moins (0) au mieux rémunéré (100), il y a 54,6 % de femmes et 45,4 % d'hommes au 5<sup>e</sup> échelon sur 100 (5<sup>e</sup> centile), 31,1 % de femmes et 68,9 % d'hommes au 95<sup>e</sup> centile.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2022.

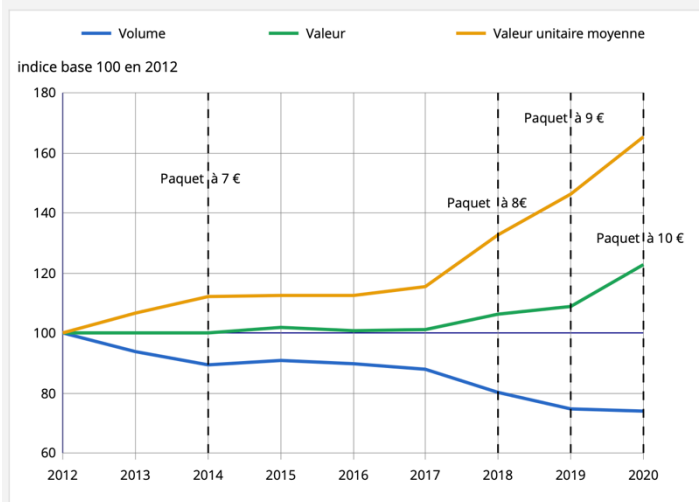
# Les approvisionnements à l'étranger représentent au moins 9,5 % des ventes de tabac en France

Mélina Hillion, Vincent Monchâtre (Insee)

En 2019, selon le baromètre de Santé Publique France, 24 % des 18-75 ans fument tous les jours, contre 28 % en 2014. Selon le *Tobacco control scale*, un classement international des pays selon l'ampleur de leur politique anti-tabac, la France dispose d'une législation particulièrement stricte : en 2018, elle se classait au deuxième rang en Europe en matière de contrôle du tabagisme et au troisième rang en matière de prix du tabac (en parités de pouvoir d'achat). En particulier, le prix moyen d'une unité de tabac a augmenté de 65 % entre 2012 et 2020, tandis que le volume de tabac vendu a diminué de 26 % sur la même période (figure 1). Néanmoins, la proportion de fumeurs quotidiens reste plus élevée en France que dans la plupart des pays de l'OCDE (16,5 % en moyenne en 2019). Les ventes officielles de tabac par habitant en France sont parmi les plus faibles d'Europe. En 2019, elles représentent en moyenne 30 euros par mois et par habitant de 15 ans ou plus, et ce montant tend à diminuer en s'approchant des frontières. Dans les zones situées à plus de trois heures de route des frontières, cette valeur est de 33 euros, alors qu'elle est de 20 euros à moins d'une heure de route et de 11 euros à moins de 10 minutes, soit 63 % de moins que la moyenne nationale.

Selon l'enquête *International Tobacco Control in Europe*, la France est l'un des pays où la proportion de fumeurs déclarant acheter fréquemment du tabac à l'étranger est la plus élevée. La fermeture des frontières lors du premier confinement a fortement limité la possibilité de se procurer du tabac hors de France. Cette « expérience naturelle » permet de quantifier la part des achats transfrontaliers dans la consommation française de tabac. En avril et mai 2020, les ventes de tabac en France dépassent largement le niveau habituel, notamment à proximité des frontières (figure 3). Les ventes sont supérieures de près de 90 % dans les communes situées à moins de 10 minutes d'une frontière et de 65 % dans celles situées entre 10 et 20 minutes ; elles ne diffèrent pas significativement au-delà de 200 minutes. L'effet est moins prononcé près de la Suisse, où le prix du tabac en 2020 est proche de celui de la France, et à proximité du nord de l'Italie, où l'accès aux frontières est rendu plus difficile par les nombreux cols de montagne et tunnels à péage. Sur l'ensemble du territoire métropolitain (hors Corse), le surplus de ventes de tabac est estimé à 9,5 %.

Figure 1 - Évolution des ventes annuelles de tabac et de la valeur unitaire moyenne, de 2012 à 2020

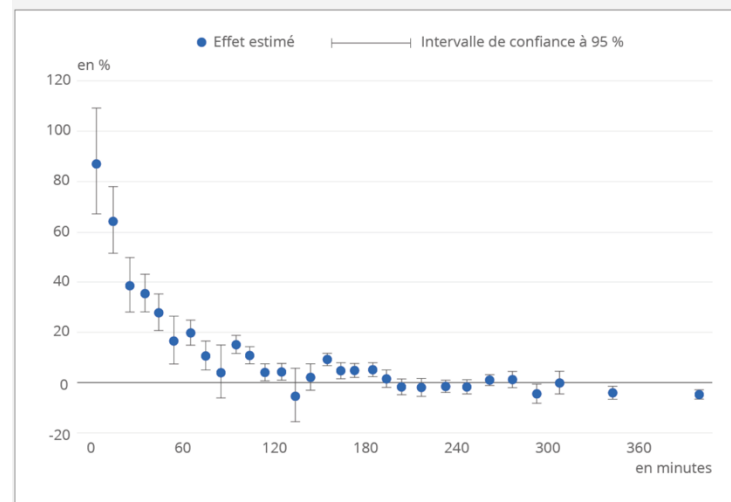


Lecture : Entre 2012 et 2020, les ventes de tabac en France ont diminué de 26 % en volume (indice 74, base 100 en 2012), tandis que la valeur moyenne d'une unité de tabac a augmenté de 65 % (indice 165, base 100 en 2012).

Champ : France métropolitaine.

Source : DGDDI, Logista.

Figure 3 - Effet estimé de la fermeture des frontières sur les ventes de tabac dans le réseau officiel en avril-mai 2020 en fonction du temps d'accès par la route à la frontière terrestre la plus proche



Lecture : La fermeture des frontières en avril-mai 2020 a entraîné une hausse d'environ 90 % des achats de tabac dans les zones de chalandise situées à moins de 10 minutes par la route d'une frontière.

Champ : France métropolitaine hors Corse et communes insulaires non desservies par la route.

Sources : DGDDI, GIMT ; Insee, recensements de la population 2010 à 2020.